

Les Bons Villers, le 10/04/26

CONVOCATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L1122-13 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer à la **SÉANCE DU CONSEIL** qui aura lieu le **lundi 20 avril 2026 à 19h30**, à la maison communale.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2026 - Approbation
2. Décision de l'autorité de tutelle - Communication

FINANCES

3. Fabrique d'église Saints Martin et Mutien-Marie de Mellet - Modification budgétaire n°1 2026 - Réformation
4. Octroi d'une subvention exceptionnelle à la bibliothèque de Mellet - Décision
5. Régie Communale Autonome - Cautionnement de la Commune des Bons Villers pour le financement de dépenses inscrites au budget de la RCA - Décision

URBANISME

6. Abaissement du seuil de la surface commerciale nette à 200 m² pour les implantations commerciales soumises à permis d'urbanisme - Décision

MOBILITE

7. Règlement complémentaire relatif à la circulation à 6210 Les Bons Villers, rue du Bouchon - Approbation
8. Conseil de Bassin de Charleroi Métropole : Politique d'accessibilité au territoire - Projet de schéma régional structurant de mobilité collective - Décision

COHÉSION SOCIALE

9. Plan de Cohésion sociale - Rapport financier 2025 - Approbation

AFFAIRES GENERALES

10. Note d'orientation sur l'institution provinciale - Décision
11. Convention de participation solidaire au service "Allô Santé" de l'ASBL Coordination des Soins à Domicile de la Ville de Charleroi - 2026 - Approbation
12. IMIO - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2026 – Approbation

PATRIMOINE

13. Patrimoine communal - Vente d'une parcelle de terrain située à FRASNES-LEZ-GOSSELIES, Rue de Sart-Dames-Avelines - Cadastree section B, N°0242/02A000P0000 - Erreur matérielle et adaptation du projet d'acte - Approbation

14. Patrimoine communal - Vente de parcelles de terrain situées à FRASNES-LEZ-GOSSELIES, Rue de Sart-Dames-Avelines - Cadastrees section B, n°s 235/2CP0000 et 235/2DP0000 - Projet d'acte – Approbation

DIVERS

15. Communications et questions

LE DIRECTEUR GENERAL
B. WALLEMACQ

LE BOURGMESTRE
M. PERIN

